

AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE
COMMUNE DE POMPIGNAN (GARD)
Zonage d'assainissement

Objet de l'enquête et date :

Dossier de zonage d'assainissement

Enquête publique ouverte du 28 juin 2024 9H au 12 juillet 2024 12H soit une durée de 15 jours selon arrêté du Maire N°20240505 du 28 mai 2024.

Décision pouvant être adoptée et autorité compétente :

Approbation du zonage d'assainissement

Autorité compétente pour ouvrir et organiser l'enquête publique : Commune de Pompignan

Nom et qualité du commissaire enquêteur :

Mr Michel HOCEDEZ, professeur des sciences de l'Education Nationale, retraité, a été désigné comme commissaire enquêteur par le Tribunal Administratif de Nîmes par la décision N°E24000052 / 30.

Consultation du dossier d'enquête publique :

Afin que chacun puisse en prendre connaissance et consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête publique, le dossier sera déposé à la mairie de Pompignan, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat : lundi-mardi-jeudi-vendredi 8H-12H. Il pourra être consulté soit sous format papier soit sur un poste informatique.

Il pourra aussi être consulté de manière dématérialisée à l'adresse suivante :

<https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-assainissement-pompignan/>

Consignation des observations :

Les observations éventuelles peuvent être consignées sur le registre papier en mairie aux jours et heures d'ouverture du secrétariat : lundi-mardi-jeudi-vendredi 8H-12H ou bien elles peuvent être adressées :

Par courrier à l'adresse suivante : A l'attention du commissaire enquêteur – MAIRIE – 4, place de la mairie – 30170 POMPIGNAN

Par mail à l'adresse suivante : pompignan-assainissement@democratie-active.fr

Permanence du commissaire enquêteur :

Le commissaire enquêteur assurera des permanences et recevra le public en mairie aux jours et heures suivants afin de répondre aux demandes d'informations présentées par le public :

Le vendredi 28 juin 2024, de 9H à 12H

Le vendredi 12 juillet 2024, de 9H à 12H.

Consultation du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur :

Le rapport du commissaire enquêteur énonçant ses conclusions motivées seront tenus à la disposition du public en mairie de Pompignan, aux jours et heures d'ouverture du secrétariat pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête. Ces documents seront aussi consultables à l'adresse suivante : <https://www.democratie-active.fr/enquete-publique-assainissement-pompignan/> pendant 1 an.

Avis de l'autorité environnementale :

La décision N°2024DKO23 de la MRAe indique que le dossier n'est pas soumis à évaluation environnementale. Cette décision figure dans le dossier d'enquête publique.

Personne responsable du projet :

Monsieur Michel FOUGAIROLLE, Maire de la commune de Pompignan – 04.66.77.21.88